

COMPÉTENCE UNIVERSELLE

«Quelle justice voulons-nous?»

Et si l'«*expérimentation belge*» pouvait encore servir à quelque chose? L'avocate Michèle Hirsch demande qu'au mirage de la Belgique «*juge du monde*» ne succède pas un masochisme stérile

Michèle Hirsch n'est pas une intervenante banale dans le dossier de la compétence universelle des tribunaux belges pour poursuivre les crimes de droit international. Avocate des victimes dans le procès Rwanda, elle a ensuite assumé la défense de l'Etat d'Israël dans l'affaire Sharon. Malgré les revers de la loi – auxquels ses arguments ne sont pas totalement étrangers puisqu'ils ont partiellement convaincu la magistrature –, elle reste convaincue de la nécessité d'une compétence internationale «disciplinée», en phase avec celle des autres pays européens et des tribunaux internationaux. Parce que l'«*expérimentation belge*» peut encore être utile... Entretien.

Le Vif/L'Express: D'après vous, l'esprit de la loi ne serait pas complètement mort?

► **Michèle Hirsch:** Ce n'est pas une histoire finie, ce ne peut pas l'être! La Cour pénale internationale (CPI) est entrée en fonction en juillet 2002; il y a notamment un Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda et, enfin, nous nous sommes battus, en Belgique, pour que certains auteurs du génocide rwandais – le troisième du siècle passé, avec près d'un million de victimes en quatre mois –, qui croisaient leurs victimes dans les rues de Bruxelles, soient jugés par une cour d'assises. Malgré des lacunes, dont on peut tirer des leçons pour l'avenir, ce fut un procès

équitable, conforme aux valeurs d'un Etat démocratique. Qu'on cesse de dire qu'il n'y en aura pas d'autres! Un autre procès de génocidaires rwandais est programmé, semble-t-il, pour le printemps 2004. D'autre part, on aurait bien tort de considérer que cette expérimentation n'aurait servi à rien. Ce que j'ai dénoncé, dans les plaintes à caractère politique, c'est leur côté virtuel. L'objectif n'était pas la justice:

qui a cru un seul instant, à commencer par les avocats des plaignants, que George W. Bush, Colin Powell ou Tony Blair puissent un jour être traduits devant la cour d'assises de Bruxelles? Ces plaintes étaient une fin en soi, une mise en scène organisée de manière médiatique, des victimes exhibées devant la presse, des coupables désignés... Il n'est pas question de justice dans tout cela. Ce n'est pas, en tout cas, l'idée que je m'en fais.

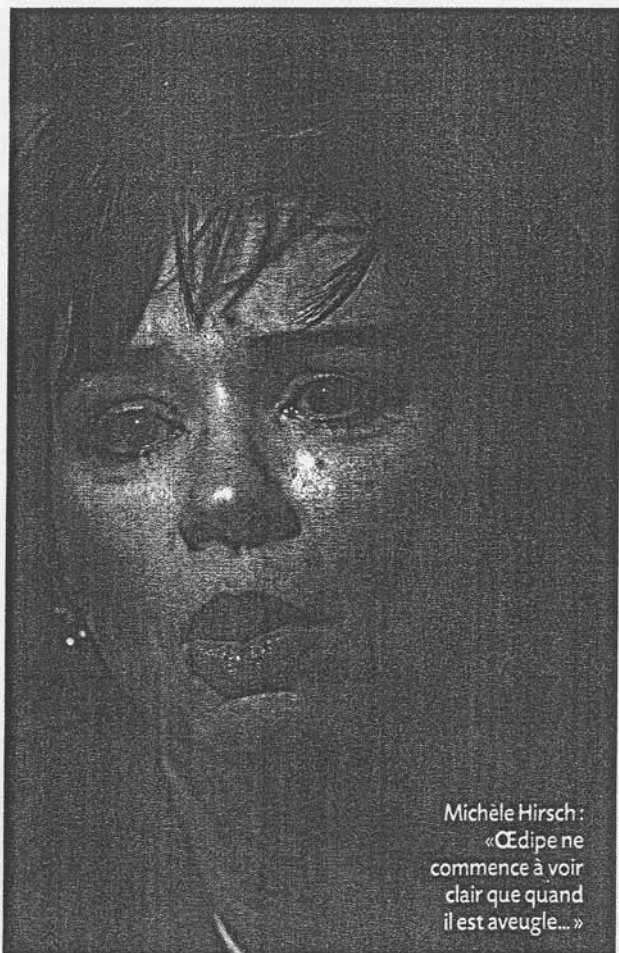
*Que faut-il retenir de cette «*expérimentation*»?*

► Notre justice n'a pu faire ce procès pour le Rwanda qu'en raison du soutien qui lui était apporté par les institutions internationales (le TPI) et le premier pays concerné: le Rwanda. On ne créera pas de justice internationale en Belgique – qui reste un objectif auquel je crois et qui représente une évolution inéluctable – contre le reste du monde. Pour cela, il faut s'inscrire dans un processus. Un Etat ne peut pas s'auto-proclamer juge universel et entamer des procédures contre les dirigeants du monde sans la reconnaissance des

autres Etats et des instances internationales. C'est pourtant ce que la loi prévoyait: la Belgique restait le juge du monde, pour le passé et pour l'avenir, pour tous les Etats et, surtout, ceux qui n'avaient pas ratifié le statut de la Cour pénale internationale, soit les Etats-Unis, l'Inde, la Chine, la Russie, Israël, excusez du peu! Cette compétence universelle auto-proclamée et unilatérale, ce n'était pas sérieux. Par contre, je pense qu'il faudra organiser, coordonner, entre les Etats et les tribunaux internationaux, la justice internationale de demain. Et là, je pense que la Belgique a un rôle à jouer.

Ce qui nous a manqué le plus, dans cette aventure, c'est le temps de la réflexion. La justice n'est pas affaire de propagande et de manipulation. Il faut en revenir à des idées de base, à une justice effective, dotée de moyens suffisants – on a l'un des budgets de la justice les plus pauvres d'Europe. L'expérience belge de la compétence universelle a dérapé mais je veux croire que l'histoire n'est pas finie. ●

Entretien: Marie-Cécile Royen



Michèle Hirsch:
«*OEdipe ne commence à voir clair que quand il est aveugle...*»

PHOTO: NEWSKAM/BOURKE